

Ce formulaire est à renvoyer :

▶ par e-mail : [emob@ores.be](mailto:emob@ores.be)

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE BORNE DE RECHARGE

Depuis le 15/10/2022, date de la dernière révision du décret wallon relatif au marché de l'électricité, si vous installez (ou désinstallez) une borne de recharge de 3,7 kW ou plus, vous devez la déclarer à ORES via ce formulaire.

IDENTIFICATION DU CLIENT			
Nom :	Prénom :		
Tél. :	GSM :		
E-mail :			
ADRESSE DE CONSOMMATION			
Rue :	N° :	Boîte :	
Commune :	Code postal :		
Code EAN :	5 4 1 4 4		
PERSONNE DE CONTACT (si différent du client)			
Nom :	Prénom :		
Tél. :	GSM :		
E-mail :			
IDENTIFICATION DE LA BORNE			
(cochez votre choix) <input type="checkbox"/> Mise en service <input type="checkbox"/> Mise hors service			
(cochez votre choix) <input type="checkbox"/> Borne privée <input type="checkbox"/> Borne publique			
Date de la mise en service/hors service :			
Marque :	Modèle :		
Puissance maximale (en kW) :	Nombre de prise :		
Borne bidirectionnelle (cochez votre choix) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Borne intelligente (cochez votre choix) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

Nombre de borne(s) du même type : .....

Si vous souhaitez déclarer une borne différente, merci de remplir un second formulaire.



Pour toute question sur ce formulaire, consultez notre FAQ via [info.ores.be/questions-bornes](https://info.ores.be/questions-bornes)